PRÉFET
DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

PETR ARIÈGE PYRENEES

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2026

La coopération territoriale au service de la transition écologique et solidaire

ENTRE

Le PETR Ariège

Représenté par Monsieur Laurent Panifous, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération de son comité syndical en date du 13 décembre 2021,

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Sylvie Feucher, Préfète de l'Ariège,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique, avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

- Dans le temps long, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

La circulaire du Premier ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires

engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme… influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Syndicat mixte fermé, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Ariège est une structure créée en 2015. Il est issu du regroupement de trois Pays : le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées, le Pays de Foix Haute Ariège et le Pays des Pyrénées Cathares. Il regroupe six communautés des communes et une communauté d'agglomération rurale, soit un total de 233 communes réparties sur une superficie qualifiée à plus de 93.6% de zones peu denses et très peu denses. Les sept intercommunalités ont été récemment recomposées suite à la loi NOTRe et doivent faire face à des problématiques communes et/ou interdépendantes d'aménagement et de développement des territoires.

L'Agglo Foix-Varilhes et le PETR portent ensemble le contrat territorial Occitanie (CTO) sur leur périmètre et ont instauré une instance technique et de pilotage commune dans une logique de cohérence et de complémentarité. En outre, L'Agglo s'inscrit dans les logiques stratégiques et opérationnelles portées par le PETR et est engagée auprès des autres intercommunalités qui le composent dans la mise en œuvre de sa stratégie (élaboration du projet de territoire, réunions de réseaux, etc.). Le PETR porte en particulier trois dispositifs d'Etat qu'il déploie sur l'ensemble du territoire :

Territoire d'industrie

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, le dispositif s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires présentant une forte identité et un savoir-faire industriel. Il vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention relevant de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie. Le programme s'articule autour de quatre enjeux majeurs : attirer, recruter, innover et simplifier.

Le PETR fait partie des 148 territoires d'industrie labellisés. Définies en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels, les priorités sont les suivantes :

- Accentuer la promotion, la notoriété et l'attractivité du territoire au travers d'un marketing territorial adapté, basé sur le label « territoire d'industrie » qui vise aussi bien à attirer de nouveaux investisseurs que des nouveaux talents.

- Favoriser l'émergence d'un enseignement technique supérieur répondant aux besoins communs des industriels et mettre en place une GPEC territorialisée qui participe à la qualification de la main d'œuvre.

- Accompagner les projets structurants qui renforcent les filières du territoire.

- Renforcer la requalification des friches industrielles de manière à redynamiser les territoires en mutation.

- Expérimenter une offre de mobilité qui prenne en compte les différents modes de transport qui fédère une majorité d'industriels.

Projet alimentaire territorial (PAT)

Le plan de relance de l'Etat a ciblé plusieurs actions en faveur du secteur agricole et d'une alimentation saine, locale et durable notamment à travers le soutien au développement des projets alimentaires territoriaux. Le PETR de l'Ariège a déposé sa candidature au volet A de l'appel à projets national dans le but d'animer et de coordonner l'émergence d'un PAT à l'échelle de son territoire. Cette politique alimentaire partagée à l'échelle du PETR doit permettre de soutenir et d'amplifier les actions déjà engagées sur le territoire et de fédérer les acteurs du système alimentaire à une échelle plus large. A moyen terme, un dialogue pourrait être mené avec la Métropole toulousaine et d'autres territoires de projets. La labellisation en août 2021 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'inscription du PAT dans le projet de territoire de L'agglo marquent le début de leur collaboration sur la question de l'alimentation.

Avenir Montagnes (ingénierie)

Annoncé par le Premier ministre le 27 mai 2021, le plan Avenir Montagnes vise à accompagner les territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique. Lauréat de l'appel à projets en septembre 2021, le PETR apportera un accompagnement sur-mesure à ses territoires de montagne, dont ceux de L'Agglo Foix-Varilhes, en réponse à leurs besoins et aux enjeux identifiés, notamment autour des sujets suivants : la biodiversité comme atout du développement local, la rénovation et la transformation du parc d'hébergements touristiques et de loisirs, le dernier kilomètre, la diversification agricole, le développement d'une offre sportive de pleine nature, etc.

Autres axes de coopération : la santé, le sport, les mobilités et la transition énergétique.

Le PETR de l'Ariège a défini 5 axes de travail à partir desquels engager des coopérations supra-communautaires qui seront à développer durant les prochaines années.

Le PETR est un territoire très attractif présentant de nombreux atouts quant à la qualité de son cadre de vie, mais présentant également des points de fragilité économique et sociale nécessitant la mise en place de politiques publiques territoriales concertées. Soumis à une pression démographique croissante dans le nord du territoire et à une structure économique fragile très dépendante d'activités économiques saisonnières dans le sud, le territoire se trouve confronté à des enjeux importants en matière d'aménagement territorial dont l'équilibre doit être recherché entre les stratégies d'inclusion sociale, d'emploi, de logement, de services et de transition énergétique. La richesse et la qualité de sa biodiversité en font un territoire naturel d'exception. Dans un contexte de transition écologique, il constitue ainsi un territoire d'expérimentation et d'innovation d'importance accueillant de nouvelles populations et présentant un réseau d'élus et de collectifs innovant et solidaire particulièrement actif, engagé en faveur de l'innovation sociale et de la protection de l'environnement. S'ajoutent à ces atouts la proximité des métropoles toulousaine et barcelonaise, avec lesquelles des coopérations interterritoriales restent à inventer ou à approfondir, notamment sur des questions d'avenir comme la (dé)mobilité, l'habitat, l'alimentation et le sport/santé.

Territoire d'accueil, le territoire du PETR se trouve confronté à de nouveaux phénomènes d'occupation et de partage de l'espace et à de nouveaux besoins auxquels il doit être capable d'apporter une réponse collective par l'organisation d'un processus coopératif participatif. L'implication des élus pour leur territoire, des partenaires experts dans l'observation et l'anticipation des dynamiques territoriales ainsi que des habitants et porteurs de projets constitue une préoccupation majeure pour le PETR et pour l'État.

En matière de politiques contractuelles, le PETR de l'Ariège porte les dispositifs contractuels suivants :

- Contrat Territorial Occitanie – CTO
- Contrat Territoire d'Industrie
- Plan Avenir Montagnes
- Programme européen LEADER
- Programme Alimentaire Territorial - PAT

Les intercommunalités qui le composent portent les dispositifs contractuels suivants :

- Contrat local de santé - CLS
- Convention territoriale globalisée – CAF
- France Services

Certaines communes portent les programmes spécifiques suivants, le cas échéant en lien avec leur intercommunalité :

- Contrat de ville
- Contrat Bourg-Centre

- Action Cœur de ville
- Petites Villes de demain
- Opération de Revitalisation de territoire – ORT
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- Programme National de Rénovation Urbaine – ANRU

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du PETR de l'Ariège à horizon 2027 en faveur d'une transition écologique et solidaire. Il s'appuie sur les réalités passées et présentes du territoire. Au travers des portraits de territoire thématiques de l'année 2021, il retrace sa trajectoire dans les dynamiques de transition. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs sur la façon d'atteindre nos objectifs au terme des six prochaines années.

Cette vision est élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET…). Elle s'est construite et a été partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux dans le cadre deux ateliers participatifs ouverts aux élus, aux partenaires-experts et aux citoyens membres du conseil de développement. ateliers ont aidé à la définition des orientations stratégiques et à une connaissance plus sensible du territoire.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat permettra de fédérer une vision stratégique commune et d'évaluer régulièrement l'atteinte des objectifs.

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

Dans le cadre de la révision de son projet de territoire et de la préparation du CRTE, le PETR de l'Ariège, en partenariat avec la direction départementale des territoires, la préfecture de l'Ariège et le CEREMA, a mené au cours de l'année 2021 un processus de concertation territoriale.

Migrations & mobilités

Il existe des inégalités territoriales très fortes entre les EPCI en matière d'évolution démographique mais aussi de structuration de la population. Les dynamiques migratoires accentuent la fracture territoriale entre le Nord et le Sud du territoire. A cette fracture résidentielle s'ajoute une fracture liée aux migrations quotidiennes entre les bassins d'emploi les plus dynamiques situés le long de la RN 20 et les territoires périphériques générant des flux de mobilité quotidienne importants, sans que les infrastructures de communication ne soient parfaitement préparées à de tels flux. La mobilité est une des problématiques majeures sur le territoire du PETR de l'Ariège. Tandis que les transports routiers sont la première source d'émission de Gaz à effets de serre (GES) et le premier secteur de consommation énergétique du territoire, le recours à la voiture personnelle n'a jamais été aussi important au cours des dix dernières années. Plus de 80% des déplacements quotidiens sont réalisés en voiture et plus des 3/4 des conducteurs voyagent seuls. Plus de 95% de ces trajets se font sur des distances de moins de 20 km et 43% font moins de 1km. Mettre fin à l'auto-solisme est devenu un enjeu prioritaire de nos territoires qui connaissent un étalement urbain sans précédent alors que les centres-bourgs se dévitalisent. Résoudre la problématique de l'auto-solisme se situe ainsi à la rencontre de plusieurs enjeux territoriaux : le développement de nouvelles formes d'habitat et de nouvelles formes de travail, le soutien aux commerces et services de proximité, la lutte contre l'isolement social.

Environnement

Une caractéristique forte du PETR de l'Ariège est la qualité exceptionnelle de ses écosystèmes naturels, de sa biodiversité et de ses paysages. De très nombreux espaces, spécifiquement en zones de montagne, bénéficient de mesures nationales et européennes de protection, de préservation et de valorisation des espèces naturelles animales et végétales. Mais le territoire doit faire face à de nombreux enjeux écologiques liés à l'implantation d'activités humaines dans un contexte d'urgence climatique et de détérioration des écosystèmes naturels. Les nouvelles façons d'habiter le territoire, en périphérie plutôt qu'en centre-bourg, en télétravail plutôt que dans les centres urbains, semblent se traduire par une consommation de plus en plus forte des espaces naturels et agricoles au détriment des activités humaines écologiques de production et de protection. Cette artificialisation des sols s'accompagne d'un étalement des distances accentuant la consommation énergétique des territoires, leur émission de gaz à effets de serre et rendant plus complexe la gestion environnementale des déchets, éloignant de fait l'atteinte des objectifs de développement durable à horizon 2030.

Energie

Le PETR de l'Ariège est un territoire énergivore comparativement à d'autres territoires similaires. En effet, elle connait une consommation énergétique par habitant anormalement élevée au regard de moyenne régionale et voit sa facture énergétique par habitant évoluer de manière inquiétante, notamment en Haute Ariège, territoire qui présente le taux de logements énergivores et très énergivores le plus important. Rapporté aux données sociales révélant une paupérisation de la population locale et une très forte précarité énergétique sur le territoire, l'enjeu de sobriété énergétique est à la fois un enjeu environnemental et social. Le PETR apparaît

comme un territoire relativement autonome en matière d'énergie puisque 62.4% de sa consommation d'énergie provient de la production d'énergies renouvelables alors que seuls 22.3% de la consommation d'énergie à l'échelle régionale provient de la production d'énergies renouvelables. Cependant, cette part importante des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale a connu une chute significative entre 2014 et 2016 et se stabilise à la baisse depuis. Cette chute de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale rappelle la fragilité du secteur des énergies renouvelables sur le territoire, ce dernier dépendant à 75% de l'énergie hydraulique elle-même très vulnérable face aux épisodes de canicule et de sécheresse.

Cohésion sociale

Le PETR de l'Ariège accueille une population en grande vulnérabilité sociale. Tous les indicateurs de développement social à savoir les indicateurs de pauvreté, de revenus, de prestations sociales, de formation et de diplôme, d'emploi, confirment cette vulnérabilité et place le département dans son ensemble parmi les 15 départements des plus pauvres de France. Il s'agit d'une tendance structurelle inscrite depuis de nombreuses années et en progression continue, voire d'accélération depuis la crise sanitaire liée au Covid-19. Elle touche plus fortement encore les publics déjà fragiles tels les jeunes et notamment les jeunes femmes, les personnes âgées, les personnes de plus de 55 ans, et les familles mono-parentales. Les indicateurs de précarité sociale atteignent des niveaux très importants dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville que comptent Foix et Pamiers. Ces centres-villes cumulent par ailleurs d'autres problématiques liées à l'insalubrité des logements qui les rendent peu attractifs auprès des nouveaux arrivants qui leur préfèrent des maisons indépendantes, au prix d'un mitage du territoire croissant.
À cette situation s'ajoute une politique de l'habitat parfois inadaptée aux besoins du territoire. Alors que le territoire compte un nombre de logements vacants et de résidences secondaires très fort au regard des moyennes régionales et nationales, la problématique du mal logement et de l'habitat indigne demeure profonde et croissante. Le parc de logement social se révèle en partie inadapté aux besoins des publics cibles du fait des transformations sociales à l'œuvre et se révèle par ailleurs insuffisant à répondre à la demande croissante.

Ces problématiques sont bien entendu prises en compte depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics mais force est de constater que les résultats atteints ne suffisent pas à inverser la tendance qui se poursuit et s'accentue, générant un effet de structure négatif.
Un des défis pour les années à venir consiste donc à inverser cette inscription profonde de la population dans la vulnérabilité sociale et ce, aux travers de politiques d'insertion inclusives prenant en compte les différentes variables de la précarité et de l'isolement social : l'habitat, l'éducation, la culture, la santé, l'emploi, le numérique.

Agriculture et alimentation

Sur le PETR de l'Ariège, la surface agricole utile (SAU) en diminution s'accompagne de formes d'exploitation plus petites. La SAU a fortement diminué au cours des deux dernières décennies, notamment dans les secteurs enclavés des zones de montagne, alors qu'elle a connu une évolution positive autour de l'agglomération de Foix,

qui fait figure d'exception au sein du PETR. Cette évolution négative s'est accompagnée d'une baisse continue du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2016 à l'image de la situation départementale, régionale et nationale pour atteindre en 2016, le nombre de 1312 exploitations agricoles dans le PETR, soit 65 % des exploitations agricoles ariégeoises. La structure des exploitations change également. Les moyennes et grandes exploitations du Nord du territoire, situées sur les intercommunalités des Portes d'Ariège-Pyrénées, de l'Arize-Lèze et du Pays de Mirepoix, ont tendance à reculer en nombre, même si leur pourcentage d'évolution entre 2000 et 2010 reste relativement stable passant de 48% des exploitations totales en 2000 à 49% en 2010, leur densité géographique a fortement diminué en 10 ans. Des exploitations plus petites, des surfaces agricoles utiles qui se réduisent, des exploitants-agricoles plus jeunes, de moins de 40 ans dont 40 % de femmes, s'installant en zones de montagne et contribuant au développement de l'agriculture biologique qui représente désormais 29 % des exploitations locales, voici les principales tendances observables sur le territoire.

Économie et emploi

L'économie territoriale du PETR de l'Ariège est très proche des tendances nationales. Il s'agit d'une économie qui a connu une mutation profonde au cours des 50 dernières années, passant d'une économie agraire et industrielle à une économie de services. Aujourd'hui, la sphère des activités présentielles représente plus de 60 % des établissements actifs et près de 75 % des effectifs salariés. Une réalité désormais bien ancrée et qui évolue peu : la répartition de l'emploi par secteurs économiques reste dominée par le secteur des services et notamment des services non marchands qui ont progressé de 7,3% au cours des dix dernières années. Le secteur de l'« Administration publique, enseignement, santé, action sociale » est ainsi devenu le premier employeur salarié du territoire, avec plus de 40 % des effectifs salariés. L'économie locale devient très dépendante du secteur public, au détriment de la production de valeur marchande.

La fragilité de l'économie locale se lit également au travers des indicateurs liés à l'emploi. A l'image de la situation nationale, 99% des entreprises du territoire sont des micro-entreprises, des TPE et des PME.

Cette mutation des formes de travail, du salariat vers le micro-entrepreneuriat, s'accompagne d'une autre mutation autour de l'emploi : une évolution du taux d'emploi négative et la baisse du nombre de diplômés, amenant les entreprises à recruter à l'extérieur du territoire alors même que le taux de chômage sur le PETR de l'Ariège est parmi les dix plus élevés de France et que la population active augmente. Dans le même temps, l'indice de concentration de l'emploi montre que 3.6% des actifs ayant un travail exerce leur profession en dehors du territoire. Les questions de la formation, de la gestion des compétences et des emplois et du travail à distance des actifs hors territoire apparaissent comme un enjeu fort du territoire pour améliorer et stabiliser la situation de l'emploi de la population locale. Et ce d'autant plus que les stratégies de reprise-transmission, notamment dans l'artisanat et l'agriculture, concernent une part importante des salariés et entrepreneurs agricoles. La valorisation des savoir-faire locaux constitue à ce titre un enjeu fort pour les prochaines années.

Le secteur du tourisme et du thermalisme est le troisième pilier économique du territoire. Il représente à lui seul 6 % des effectifs salariés. Bien que structurant pour l'économie locale, ce secteur demeure néanmoins fragile car très dépendant des facteurs extérieurs et notamment du changement climatique pour sa saison hivernale. 85 % de sa clientèle est française, et est attirée par le cadre naturel et les sites culturels historiques. Le tourisme sportif occupe une place de plus en plus importante. Au regard des indicateurs de fréquentation, du profil des visiteurs

et des nécessaires adaptations au changement climatique, la question de l'innovation, de la créativité et de la qualité de ses structures d'accueil, notamment d'hébergements, est au cœur des transformations futures de ce secteur d'activité. Dans ce cadre, le PETR en tant que porteur local du plan Avenir Montagnes, sera chargé de la conception, de la mise en œuvre, du pilotage et du suivi d'un projet de développement vers un tourisme plus diversifié, durable et résilient.

Coopération(s)

Accompagner des stratégies de territoires autour de la coopération et de la transition, c'est accompagner de nouvelles façons de travailler et de concevoir les projets. La coopération est le nouveau paradigme des formes de travail du développement territorial. La transition vers un modèle de développement écologique et solidaire est devenue l'enjeu politique majeur de la future programmation nationale et européenne.

Or, les deux imposent expérimentation et innovation. Faire évoluer un système social, économique, culturel, énergétique, vers un ou des modèle(s) suppose de croiser des expérimentations, d'échanger des bonnes pratiques, de tester, de bénéficier d'espaces de recherche et d'innovation, de soutiens financiers, de s'inscrire dans le temps long et l'itération.

Au-delà des simples limites administratives du PETR, du PNR, du SCOT, du GAL ou des intercommunalités, il convient de mettre en place un plan stratégique d'innovation et d'expérimentation territoriales sur la période 2021-2027 afin de faciliter et d'aider au financement de projets de coopérations territoriales autour des enjeux de la transition.

C'est au niveau local que s'expérimente le développement au quotidien.

L'ensemble de ce travail d'études, de recherche et d'expérimentation, doit donc se traduire concrètement par des actions sur le territoire sans attendre les résultats de ces démarches (d'où le concept de recherche-action, la recherche par le faire).

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 13 décembre 2021 :

Orientation 1 : Aménager l'espace public de manière éco-responsable en mettant au cœur les mobilités durables

- Mesure 1-1 : Repenser les manières d'habiter et de vivre les centres-bourgs : faire émerger des formes urbaines différentes
- Mesure 1-2 : Aménager, sécuriser et entretenir les espaces publics de manière durable et éco-responsable
- Mesure 1-3 : Repenser les mobilités du quotidien aux différentes échelles de vie (quartiers, bassins de vie, bassins d'emploi)

Orientation 2 : Préserver notre capital naturel avec une attention particulière pour la ressource en eau

- Mesure 2-1 : Protéger, partager et gérer de manière durable la ressource en eau
- Mesure 2-2 : Améliorer la connaissance et l'expertise scientifiques sur les espèces et les espaces naturels
- Mesure 3-3 : Préserver durablement les espaces naturels remarquables et ordinaires

Orientation 3 : Devenir un territoire à énergie positive

- Mesure 3-1 : Développer les productions d'énergies renouvelables et locales
- Mesure 3-2 : Promouvoir la sobriété énergétique, notamment des bâtiments publics
- Mesure 3-3 : Soutenir les territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique - Territoires à Energies positives pour la croissance verte (Pamiers, Saverdun, Foix, Lavelanet) et territoires du SCOT engagés dans la Trame Verte et Bleue

Orientation 4 : Favoriser de nouvelles solidarités pour une transition plus juste

- Mesure 4-1 : Proposer des solutions d'habitat adaptées pour les ménages aux besoins spécifiques
- Mesure 4-2 : Proposer de nouvelles solutions d'insertion
- Mesure 4-3 : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Mesure 4-4 : Faire du sport un outil d'inclusion sociale
- Mesure 4-5 : Développer des actions éducatives favorisant l'inclusion et la participation des jeunes dans la société

- Mesure 4-6 : Culture : soutenir la création et l'inclusion des publics à travers des actions de médiation culturelle territorialisées et partenariales
- Mesure 4-7 : Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et favoriser l'inclusion numérique

Orientation 5 : Coordonner une politique alimentaire locale & durable

- Mesure 5-1 : Favoriser l'autonomie alimentaire des territoires et des particuliers en renforçant le lien entre habitants et productions agricoles locales
- Mesure 5-2 : Structurer des filières alimentaires durables
- Mesure 5-3 : Assurer la pérennité des exploitations, via la sécurisation du foncier, l'innovation dans la transition écologique et la sécurisation des revenus
- Mesure 5-4 : Soutenir l'installation des jeunes agricultrices et agriculteurs
- Mesure 5-5 : Réussir un projet alimentaire territorial fédérateur en faveur d'une alimentation locale durable, de qualité et inclusive

Orientation 6 : Participer à l'émergence d'une économie locale et durable en mettant au cœur la formation professionnelle

- Mesure 6-1 : Poursuivre la structuration territoriale de l'immobilier d'entreprises
- Mesure 6-2 : Développer un tourisme vert, résilient et durable
- Mesure 6-3 : Territoires d'industrie : attirer, innover, recruter, simplifier
- Mesure 6-4 : Faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire
- Mesure 6-5 : Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité
- Mesure 6-6 : Soutenir et encourager le développement territorial de l'économie circulaire

Orientation 7 : Innover dans nos façons de faire : la coopération au cœur de nos pratiques

- Mesure 7-1 : Piloter des innovations & expérimentations territoriales en lien avec les thématiques du projet de territoire
- Mesure 7-2 : Encourager et accompagner les initiatives citoyennes
- Mesure 7-3 : Entreprendre des coopérations territoriales multi-niveaux (urbain, transfrontalier, international)
- Mesure 7-4 : Faciliter le développement et le recours aux nouvelles formes de travail numériques et collaboratives

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Elles seront déclinés ensuite au sein de fiches projets. Les orientations stratégiques et opérationnelles pourront être amendées et/ou complétées par le comité de pilotage au cours de la vie du contrat.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, durant la phase de diagnostic, le PETR de l'Ariège a réalisé un travail de recensement des contractualisations existantes sur son territoire. Au total, près de 50 programmes et contrats ont été recensés issus tant des programmes territorialisés de l'ANCT, que des contrats de l'Etat transversaux ainsi que les dispositifs contractuels régionaux.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants pourront élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraînera la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent seront repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projet qui seront déclinées en annexe du contrat.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures. Ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;

- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics…) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Ci-après la liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE :

- Contrat Territoire d'Industrie
- Plan Avenir Montagnes
- Programme européen LEADER
- Programme Alimentaire Territorial – PAT

Par ailleurs, les déclinaisons sur le territoire du PETR des programmes de l'ANCT que sont notamment Action coeur de ville, Petites villes de demain et France Services seront intégrées au sein du CRTE selon des modalités à déterminer.

4.4. Les actions de coopération intra et interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires du PETR de l'Ariège.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'actions sont envisageables dans ce cadre : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats…

Des pistes de travail sont déjà existantes avec la Métropole toulousaine dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial. D'autres pistes plus spécifiques et à une échelle inter-territoriale voire transnationale portent sur la structuration de la filière laine artisanale, le marketing territorial autour d'une marque agro-alimentaire, le tourisme de nature et la résilience des stations de ski, la lutte contre les déserts médicaux, les nouvelles mobilités ou encore la coopération entre les tiers-lieux.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs des services de l'Etat (l'ANCT, Cerema, Ademe…), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, agences techniques départementales, le CAUE, CPIE (ANA-CEN), Agences d'urbanisme pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur ou une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un ou une chef de projet, chargé(e) d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-ou elle pourra être assisté(e) d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes…).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

D'autres partenaires, notamment des collectivités territoriales et leurs groupements, pourront être signataires à l'occasion des prochaines étapes de mise en œuvre du contrat.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

L'État et le territoire mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT), qui participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département ou son représentant, et par le Président du PETR ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et de ses services, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants de la collectivité départementale et de la collectivité régionale si elle est cosignataire.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion,

adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La liste des membres du comité technique sera fixée d'un commun accord entre l'Etat et le territoire signataire.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche projet qui seront annexées au contrat.

Les indicateurs de suivi seront élaborés par le comité technique et soumis au comité de pilotage.

Si la liste des projets arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouveaux projets, ces derniers seront pris en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE, après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse

PRÉFET
DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Signé à Foix
Le 15 décembre 2021

Sylvie Feucher
Préfète de l'Ariège

Laurent Panifous
Président du PETR de l'Ariège

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Modèle de Fiche-action

PRÉFET
DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

PETR ARIÈGE PYRENEES

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Annexe 1

Orientations stratégiques du projet de territoire 2021-2026

PROJET DE TERRITOIRE

La coopération territoriale en faveur d'une transition écologique et solidaire

STRATEGIE 2021-2027 | SYNTHESE

Novembre 2021

Sous la coordination de :
Laurent Panifous, Président

Ecriture collaborative au sein de l'équipe du PETR :
Anne-Paule Béïs, Chargée de mission coopérations européennes
Elisa Barbone, chargée de mission politiques territoriales
Sébastien Blazy, chargé de mission coopérations territoriales
Sabrina Da Silva, gestionnaire du programme européen LEADER
Camille Jarrot, coordonnatrice du programme européen LEADER
Yoann Picaronnie, directeur du PETR de l'Ariège

COHESION TERRITORIALE

Aménager l'espace public de manière éco-responsable en mettant au cœur les mobilités durables

#Habitat #Aménagement urbain #Paysages #Mobilité

ENVIRONNEMENT

Préserver notre capital naturel avec une attention particulière pour la ressource en eau

#Eau #Biodiversité #Ecosystèmes naturels #Continuités écologiques

ENERGIE

Devenir un territoire à énergie positive

#Energies renouvelables et locales #Sobriété énergétique #Lutte contre la précarité énergétique #Trame verte et bleue

COHESION SOCIALE

Favoriser de nouvelles solidarités pour une transition plus juste

#Habitat social #Insertion #Santé #Sport #Education-jeunesse #Culture

ALIMENTATION

Coordonner une politique alimentaire locale & durable

#Foncier agricole #Commation locale #Production locale #Filières durables #Respect de l'environnement #Reprise-transmission #Jeunes agriculteurs #Gouvernance locale

ECONOMIE

Participer à l'émergence d'une économie locale & durable en mettant au coeur la formation

#Attractivité #Tourisme nature #Innovation #Formation #ESS #Artisanat #Commerce de proximité #Economie circulaire

PARTICIPATION CITOYENNE

Innover dans nos façons de faire: la coopération au cœur de nos pratiques

#Participation citoyenne #Innovation sociale #Expérimentations

COHESION TERRITORIALE

#Habitat #Aménagement urbain #Paysages #Mobilité

Axe 1 Aménager l'espace public de manière éco-responsable en mettant au cœur les mobilités durables

CONTEXTE

Dynamiques démographiques & infrastructures

Il existe des inégalités territoriales très fortes entre les EPCI en matière d'évolution démographique mais aussi de structuration de la population. Les territoires du sud du PETR souffre d'un déficit naturel que ne vient pas compenser un excédent migratoire ce dernier profitant essentiellement au nord du PETR. En conséquence, la part de la population jeune est beaucoup plus forte sur la CCPAP et dans une moindre mesure la CAPFV. A noter toutefois que l'augmentation du vieillissement de la population touche tous les territoires

Il existe une très forte pression démographique sur le nord du territoire. La croissance démographique se fait en périphérie plutôt que dans les centre-ville invitant à réfléchir aux problématiques liées à l'étalement urbain et à l'occupation des sols, et à la rénovation des centres-urbains.

Autre fait majeur à prendre en compte : la transformation de la typologie des ménages. Le vieillissement de la population s'accompagne d'une augmentation significative des personnes seules et des couples sans enfants. Cette transformation sociale n'est pas sans conséquences à l'heure de réfléchir aux nouvelles politiques en matière d'habitat, de mobilité ou de services à la personne.

Enfin, si les dynamiques migratoires liées à l'installation de nouvelles populations accentuent la fracture territoriale entre le Nord et le Sud du territoire, il est important de retenir qu'il existe également une autre fracture territoriale transversale liée aux migrations quotidiennes. Il s'agit de la fracture territoriale entre les bassins d'emploi les plus dynamiques situés le long de la RN 20 et les territoires périphériques générant des flux de mobilité quotidienne importants sans que les infrastructures de communication ne soient parfaitement préparées à de tels flux.

Portrait de territoire
« Dynamiques démographiques & infrastructures »

En savoir+

Infographie
« Cohésion territoriale »

En savoir+

Mobilité(s)

Les transports routiers sont la première source d'émission de Gaz à effets de serre (GES) et le premier secteur de consommation énergétique du territoire. Le secteur des transports est également la première cause de pollution sonore sur le territoire et notamment lors des traversées des centres-bourgs. A ces nuisances s'ajoutent des problèmes de sécurité publique (accidents de la circulation, vitesse, stationnements) et de continuité écologique. Ce faisant, les déplacements en véhicules motorisés imposent aux collectivités publiques des aménagements très coûteux de la voie publique : parkings, routes, ponts, ronds-points, signalétique…

Dans le même temps, le recours à la voiture personnelle n'a jamais été aussi important au cours des dix dernières années. Plus de 80% des déplacements quotidiens sont réalisés en voiture et plus des 3/4 des conducteurs voyagent seuls. Plus de 95% de ces trajets se font sur des distances de moins de 20 km et 43% font moins de 1km. Autrement dit, le report modal de ces trajets sur des déplacements doux (marche à pied, vélo) ou en commun (transports publics, covoiturage) est un enjeu extrêmement fort pour limiter le recours à la voiture personnelle.

Mettre fin à l'auto-solisme est devenu un enjeu prioritaire de nos territoires qui connaissent un étalement urbain sans précédent alors que les centres-bourgs se vident. Résoudre la problématique de l'auto-solisme se situe à la rencontre de plusieurs enjeux territoriaux :

- Nouvelles formes d'habitat
- Nouvelles formes de travail
- Economie, commerce et services de proximité
- Lutte contre l'isolement social

Portrait de territoire
« Mobilités »

En savoir+

Infographie
« Mobilité »

En savoir+

TENDANCES

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Accueil de nouvelles populations en prévenant les phénomènes d'artificialisation des sols			
Aménagement durable des centres-bourgs pour renforcer les pôles intermédiaires et contribuer à l'équilibre territorial			
Accompagnement du vieillissement de la population en diversifiant les infrastructures de communication			
Rétablissement de l'équilibre démographique et économique du territoire			
Adaptation de l'habitat aux évolutions sociales : vieillissement, réduction de la cellule familiale			
Diversification les infrastructures de communication pour rééquilibrer les flux de mobilité intra-territoriaux			
L'extension en périphérie de l'habitat et des zones d'activité économique			
La progression rapide de l'urbanisation			

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Un réseau viaire performant qui relie les polarités du territoire			
Une bonne accessibilité depuis la Métropole toulousaine			
Des corridors de déplacement à aménager clairement identifiés			
Des initiatives publiques pour développer des mobilités alternatives à la voiture			
Le développement des nouvelles mobilités notamment des nouvelles formes de covoiturage			
Des pôles d'échanges multimodaux qui peuvent servir de support pour structurer l'intermodalité			
S'appuyer sur les réseaux de vélo-route ou de voies vertes pour développer un réseau cyclable au quotidien			
Une gouvernance émiettée de la politique cyclable qui constitue un frein à une stratégie vélo ambitieuse			

L'insuffisante prise en compte des modes actifs dans les développements urbains récents			
Un développement urbain diffus qui rallonge les distances et favorise le recours à la voiture			
Une population captive en zones isolées et non pourvues de services			
Des offres de transports en commun peu développées et peu lisibles			
Des zones d'activité créées à l'écart des zones urbaines et mal desservies par les transports en commun			
Le déclin des villes au profite des périphéries			
Une pratique hégémonique de la voiture très ancrée			
Une précarisation de la mobilité pour une part croissante de la population			

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT | Télécharger la maquette

1.1	Repenser les manières d'habiter et de vivre les centres-bourgs: viser des formes urbaines différentes	#Habitat #Aménagement urbain
1.2	Aménager, sécuriser et entretenir les espaces publics de manière durable et éco-responsable	#Paysages
1.3	Repenser les mobilités du quotidien aux différentes échelles de vie (quartiers, bassins de vie, bassins d'emploi)	#Mobilité

INDICATEURS

INDICATEURS PAR EPCI	Bien	Acceptable	Faible
Taux d'évolution annuel migratoire			
Densité territoriale			
Indice de jeunesse du territoire	< 100	80-100	< 80

Taux de couverture numérique	> 80%	60%-80%	< 60%
Temps moyen d'accès aux gares	< 15 minutes	15 minutes	> 15 minutes
Trajets quotidien domicile-travail en mobilités douces et/ou transports publics	< 50%	30%-50%	> 30%
Déplacements de moins de 1 km en mobilités douces et/ou transports publics	< 90 %	70%-90%	> 70%
Diminution du taux d'évolution de la part d'artificialisation des sols	< 2.6%	2.6%	> 2.6%
Diminution du nombre d'hectares annuel d'urbanisation des sols	- 300 ha/an	300-500 ha/an	+ 500 ha/an
Diminution du nombre de logements par hectares artificialisés	< 30	15-30	< 15
Diminution du taux d'évolution annuel de l'artificialisation liée à l'activité économique	< 5 %	5-10%	> 10%

PROJETS

Intercommunalité	Porteur de projet	Projet	OS	Budget prévisionnel

COOPERATION TERRITORIALE

Dynamiques démographiques & infrastructures

Quelles coopérations territoriales pour accompagner au mieux le Nord du territoire dans sa politique d'accueil de nouveaux arrivants ?
Comment l'aider à lutter contre l'artificialisation des sols ?
Comment l'aider à désengorger les axes de communication ?
Comment aider le Sud du territoire à retrouver son attractivité ?
Les logements vacants du Sud peuvent-ils être attractifs pour les nouveaux arrivants ?
Des activités économiques du Nord pourraient-elles trouver les conditions de leur développement dans les territoires périphériques ?
Qu'est-ce qui fait l'attractivité du Nord du territoire pour les habitants et de l'axe de la RN20 pour les acteurs économiques ?

Comment développer ces facteurs d'attractivité sur d'autres territoires ?
Comment la coopération avec les métropoles de Toulouse et Barcelone peuvent aider le territoire à penser une nouvelle attractivité démographique et économique ?

Mobilité(s)

L'enjeu de la coopération territoriale en matière de mobilité se situe dans la capacité à fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie globale et concertée afin de favoriser l'intermodalité et l'interopérabilité sur le périmètre du PETR de l'Ariège.

Plusieurs objectifs de coopération territoriale peuvent être envisagés :
Coordonner un programme d'information, de formation, de sensibilisation et d'animation sur les mobilités douces, les mobilités partagées et solidaires
Coordonner la conception et l'animation d'outils de communication autour de l'offre de mobilité sur le territoire afin de faciliter l'intermodalité
Piloter des projets d'expérimentations autour des nouvelles mobilités
Explorer des innovations technologiques en faveur des mobilités durables
Etendre les documents de cadrage du SCOT aux EPCI du PETR situés hors périmètre du SCOT (harmoniser le PGD, le plan Vélo, la charte d'aménagement cyclable des centres-bourgs…)

ENVIRONNEMENT

#Eau #Biodiversité #Ecosystèmes naturels #Continuités écologiques

Axe 2 Préserver notre capital naturel avec une attention particulière pour la ressource en eau

CONTEXTE

Le PETR de l'Ariège est un territoire naturel préservé des impacts négatifs de l'activité humaine. De très nombreux espaces, spécifiquement en zones de montagne, bénéficient de mesures nationales et européennes de protection, de préservation et de valorisation des espèces naturelles animales et végétales. Fort de ce potentiel, le PNR des Pyrénées Ariégeoises travaille actuellement à la labellisation de son périmètre en Réserve de biosphère. Les réserves de biosphère sont des *« sites désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'UNESCO dans le cadre de son Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et s'appuyant sur des connaissances locales et scientifiques. (…) Ces sites ont pour propos de concilier conservation de la diversité naturelle et culturelle et développement économique et social. Elles permettent de tester et développer des approches novatrices de développement durable du niveau local au niveau international. »* UNESCO

Mais le territoire doit faire face à de nombreux enjeux écologiques liés à l'implantation d'activités humaines dans un contexte d'urgence climatique et de détérioration des écosystèmes naturels. Les nouvelles façons d'habiter le territoire, en périphérie plutôt qu'en centre-bourg, en télétravail plutôt que dans les centres urbains, se traduisent par une consommation de plus en plus forte des espaces naturels et agricoles au détriment des activités humaines écologiques de production et de protection. Cette artificialisation des sols s'accompagne d'un étalement des distances accentuant la consommation énergétique des territoires, leur émission de gaz à effets de serre et rendant plus complexe la gestion environnementale des déchets, éloignant de fait l'atteinte des objectifs de développement durable à horizon 2030.

Portrait de territoire « Transition écologique » — En savoir+

Infographie « Transition écologique » — En savoir+

TENDANCES

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Des réservoirs de biodiversité boisés, ouverts, de plaine et de montagne			
Un patrimoine naturel de montagne protégé et entièrement recouvert de zones écologiques remarquables			
La prise en compte des phénomènes d'artificialisation des sols à travers les documents d'urbanisme			
Un important potentiel pour le développement de solutions fondées sur la nature afin de faire face au changement climatique			
Une fracture écologique le long de la RN20			
Un territoire de plaine insuffisamment protégé des impacts négatifs de l'activité humaine sur ses écosystèmes naturels			
Une plus grande vulnérabilité du territoire face au changement climatique (catastrophes naturelles)			

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT | Télécharger la maquette

2.1	Protéger, partager et gérer de manière durable la ressource en eau	#Eau
2.2	Améliorer la connaissance et l'expertise scientifique sur les espèces et les espaces naturels	#Biodiversité
2.3	Préserver durablement les espaces naturels remarquables et ordinaires	#Ecosystèmes naturels #Continuité écologique

2.4	Favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux par l'implication citoyenne	#Ecosystèmes naturels

INDICATEURS

INDICATEURS PAR EPCI	Bien	Acceptable	Faible

PROJETS

Intercommunalité	Porteur de projet	Projet	OS	Budget prévisionnel

COOPERATION TERRITORIALE

Les enjeux de transition écologique concernent l'ensemble des territoires du PETR de l'Ariège et des solutions concertées doivent être identifiées afin de garantir une continuité écologique et territoriale des stratégies de changement. Que le PETR dans le partage des bonnes

ENERGIE

#Energies renouvelables et locales #Sobriété énergétique #Lutte contre la précarité énergétique #Trame verte et bleue

pratiques autour de la protection et de la préservation de la biodiversité ? L'analyse de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes naturels ?

Axe 3 Devenir un territoire à énergie positive

CONTEXTE

Le PETR de l'Ariège est un territoire énergivore qui connait une consommation énergétique par habitant anormalement élevée au regard de moyenne régionale et voit sa facture énergétique par habitant évoluer de manière inquiétante notamment sur la CC Haute Ariège qui présente le taux de logements énergivores et très énergivores le plus important. Rapporté aux données sociales révélant une paupérisation de la population locale et une très forte précarité énergétique sur le territoire, l'enjeu de sobriété énergétique est à la fois un enjeu environnemental et social.

Le PETR apparaît comme un territoire relativement autonome en matière d'énergie puisque 62.4% de sa consommation d'énergie provient de la production d'énergies renouvelables alors que seuls 22.3% de la consommation d'énergie à l'échelle régionale provient de la production d'énergies renouvelables. Cependant, cette part importante des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale a connu une chute significative entre 2014 et 2016 et se stabilise à la baisse depuis. Cette chute de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale rappelle la fragilité du secteur des énergies renouvelables sur le territoire, ce dernier dépendant à 75% de l'énergie hydraulique elle-même très vulnérable face aux épisodes de canicule et de sécheresse.

Les systèmes de chauffage sont les plus énergivores et les plus importants émetteurs de particules fines sur le territoire. Or, à ce jour, les quatre modes de chauffage que sont le bois, le pétrole, l'électricité et le gaz naturel sont utilisés de manière équivalente même si l'on observe une tendance à l'augmentation du recours à l'électricité et au bois, les deux modes de chauffage les moins polluants.

Le secteur résidentiel et le secteur des transports routiers sont les deux principaux consommateurs d'énergie sur le territoire à l'image de la situation régionale bien que cette proportion soit inversée.

Les types d'énergie utilisés depuis 2013 évoluent très peu et restent stables.

L'émission de GES est en constante augmentation sur le périmètre du PETR avec une progression rapide depuis 2015 pour atteindre le niveau de la moyenne régionale établi à 3.5 teqCO^2/hab/an. Le transport routier est le principal responsable des GES sur le territoire avec 228 kteqCO^2. Cependant, des disparités territoriales fortes existent.

Portrait de territoire « Transition écologique » — En savoir+

Infographie « Transition écologique » — En savoir+

Portrait énergétique EDF Par intercommunalité — En savoir+

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT | Télécharger la maquette

3.1	Développer les productions d'énergies renouvelables et locales	#Energies renouvelables
3.2	Promouvoir la sobriété énergétique notamment des bâtiments publics	#Sobriété énergétique #Lutte contre la précarité énergétique
3.3	Soutenir les territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique - Territoires à Energies positives pour la croissance verte (Pamiers, Saverdun, Foix, Lavelanet) et territoires du SCOT engagés dans la Trame Verte et Bleue	#Trame verte et bleue

COOPERATION TERRITORIALE

Les enjeux de transition écologique concernent l'ensemble des territoires du PETR de l'Ariège et des solutions concertées doivent être identifiées afin de garantir une continuité écologique et territoriale des stratégies de changement. Que peut le PETR de l'Ariège à son échelle dans la prévention des déchets et leur valorisation via des stratégies d'économie circulaire ? Que peut le PETR dans la lutte contre l'artificialisation des sols et l'invention de nouvelles façons

COHESION SOCIALE

#Habitat social #Insertion #Santé #Sport #Education-jeunesse #Culture

d'habiter et de vivre sur les territoires ? Que peut le PETR dans l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique ?

Axe 4 Favoriser de nouvelles solidarités pour une transition plus juste

CONTEXTE

Cohésion sociale

Le PETR de l'Ariège accueille une population en grande vulnérabilité sociale. Tous les indicateurs de développement social à savoir les indicateurs de pauvreté, de revenus, de prestations sociales, de formation et de diplôme, d'emploi, confirment cette vulnérabilité et place le département dans son ensemble parmi les 15 départements des plus pauvres de France. Il s'agit d'une tendance structurelle inscrite depuis de nombreuses années et en progression continue, voire d'accélération depuis la crise du Covid-19. Elle touche plus fortement encore les publics déjà fragiles tels les jeunes et notamment les jeunes femmes, les personnes âgées, les personnes de plus de 55 ans, et les familles mono-parentales. Les indicateurs de précarité sociale atteignent des niveaux très importants dans les deux quartiers prioritaires de la ville que comptent Foix et Pamiers. Ces centres-villes cumulent par ailleurs d'autres problématiques liées à l'insalubrité des logements qui les rendent peu attractifs auprès des nouveaux arrivants qui leur préfèrent des maisons indépendantes au prix d'un mitage du territoire croissant.

A cette situation s'ajoute une politique de l'habitat parfois inadaptée aux besoins du territoire. Alors que le territoire compte un nombre de logements vacants et de résidences secondaires très fort au regard des moyennes régionales et nationales, la problématique du mal logement et de l'habitat indigne demeure profonde et croissante (cf. Programme Départemental pour l'Accès au Logement et à l'Hébergement des Plus Démunis (PDLHPD). Le parc de logement social se révèle inadapté aux besoins des publics cibles du fait des transformations sociales à l'œuvre et se révèle par ailleurs insuffisant à répondre à la demande croissante.

Ces problématiques sont bien entendu prises en compte depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics mais force est de constater que les résultats atteints ne suffisent pas à inverser la tendance qui se poursuit et s'accentue, générant un effet de structure négatif.

Un des défis pour les années à venir consiste donc à inverser cette inscription profonde de la population dans la vulnérabilité sociale et ce, aux travers de politiques d'insertion inclusives prenant en compte les différentes variables de la précarité et de l'isolement social : l'habitat, l'éducation, la culture, la santé, l'emploi.

Portrait de territoire « Cohésion sociale et territoriale » — En savoir+

Portrait de territoire « Santé » — En savoir+

Portrait de territoire « Sport » — En savoir+

Infographie « Cohésion sociale » — En savoir+

Infographie « Santé » — En savoir+

Infographie « Sport » — En savoir+

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT | **Télécharger la maquette**

4.1	Proposer des solutions d'habitat adaptées pour les ménages aux besoins spécifiques	#Habitat
4.2	Proposer de nouvelles solutions d'insertion	#Insertion
4.3	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	#Santé
4.4	Faire du sport un outil d'inclusion sociale	#Sport
4.5	Développer des actions éducatives favorisant l'inclusion et la participation des jeunes dans la société	#Education

4.6	Culture : soutenir la création et l'inclusion des publics à travers des actions de médiation culturelle décentralisées et partenariales	#Culture
4.7	Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et favoriser l'inclusion numérique	#Numérique

COOPERATION TERRITORIALE

Si les enjeux de lutte contre la précarité sociale et la pauvreté ont été pris en compte dans les deux contrats de ville de Foix et Pamiers qui présentent des taux de vulnérabilité sociale au-delà des moyennes intercommunales, elles-mêmes supérieures aux tendances régionales et nationales, pour autant la question sociale ne se limite pas à ces deux seules villes. Elle concerne de manière homogène l'ensemble des EPCI du territoire. Très souvent visible et concentrée en milieu urbain, la précarité sociale est le résultat de plusieurs facteurs et ne peut être résolue à la seule échelle communale. La commune ne peut supporter seule le coût financier des impacts négatifs de l'emploi, du mal-logement, de l'éducation, de l'habitat et de la santé. Des réponses territoriales collectives et solidaires doivent pouvoir être imaginées. De nombreuses expérimentations ont été recensées notamment dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté récemment évaluée. Des fondations mènent des expérimentations comme la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Le programme ERASMUS+ 2021-2027 « Education des adultes » a concentré son budget de 26 milliards d'euros sur les publics ayant le moins d'opportunité et l'inclusion sociale. Des politiques publiques, des dispositifs financiers existent pour que la question sociale soit résolue en profondeur. Quel plan d'actions partagé pour favoriser l'insertion des publics en grande fragilité et en grande vulnérabilité sur les territoires du PETR ? Comment prendre en charge des problématiques jusque-là urbaines dans des territoires ruraux ? Quel partage d'expérience avec les villes dans la prise en charge de ces publics ?

La jeunesse apparaît au cœur des politiques sociales actuelles et à venir. L'enjeu de l'insertion des jeunes est très fort et les actions en matière de santé, de sport, d'éducation et de culture sont en ce sens fondamentales. Pourtant, il existe peu de connaissances, d'études, d'expérimentations et de schémas directeurs territoriaux sur ces thématiques croisées. Une analyse approfondie permettant de déboucher sur un plan territorial en faveur de la jeunesse pourrait constituer un premier point de départ à une coopération territoriale en matière d'inclusion sociale transversale (santé-sport-éducation-culture).

ALIMENTATION

#Foncier agricole #Commation locale #Production locale #Filières durables #Respect de l'environnement #Reprise-transmission #Jeunes agriculteurs #Gouvernance locale

Axe 5 Coordonner une politique alimentaire locale & durable

CONTEXTE

Sur le PETR de l'Ariège, la surface agricole utile en diminution s'accompagne de formes d'exploitation plus petites. La SAU a fortement diminuée au cours des deux dernières décennies notamment dans les secteurs enclavés des zones de montagne alors qu'elle a connu une évolution positive autour de l'agglomération de Foix, qui fait figure d'exception au sein du PETR. Cette évolution négative s'est accompagnée d'une baisse continue du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2016 à l'image de la situation départementale, régionale et nationale pour atteindre en 2016, le nombre de 1312 exploitations agricoles soit 65% des exploitations agricoles ariégeoises. La structure des exploitations change également. Les moyennes et grandes exploitations du Nord du territoire, situées sur les intercommunalités des Portes Ariège Pyrénées, de l'Arize-Lèze et du Pays de Mirepoix, ont tendance à reculer, même si leur pourcentage d'évolution entre 2000 et 2010 reste relativement stable passant de 48% des exploitations totales en 2000 à 49% en 2010, leur densité géographique a fortement diminué en 10 ans. Des exploitations plus petites, des surfaces agricoles utiles qui se réduisent, des exploitants-agricoles plus jeunes, de moins de 40 ans dont 40% de femmes, s'installant en zones de montagne et contribuant au développement de l'agriculture biologique qui représente désormais 29% des exploitations locales, voici les principales tendances observables sur le territoire.

En termes de production et de pratiques agricoles locales, nous observons très peu d'évolution au cours des 20 dernières années. L'agriculture locale est essentiellement une agriculture d'élevage destinée à l'abattage et à la production de viande d'où l'importance des surfaces toujours en herbe sur le territoire. La production animale est dominée par l'élevage bovin et ovin même s'il est intéressant de noter une progression de l'élevage caprin et en revanche la quasi disparition de l'élevage porcin. La production laitière même si non dominante est une pratique agricole bien ancrée. Il s'agit essentiellement d'une production du lait de vache malgré une chute de production observable depuis les années 2000.

La production végétale des territoires d'Ariège se distinguent également par une faible diversité de l'offre au profit de la culture céréalière (blé et maïs). Une tendance qui n'évolue pas depuis 10 ans et qui reste très ancrée dans les pratiques agricoles locales. Une analyse plus approfondie permettrait de mieux analyser cette tendance par micro-territoire. Cependant, il est intéressant de noter quelques évolutions. Notamment, bien que non dominant, le maraîchage est marqué par une évolution importante en faveur de la production de légumes secs (monoculture marquée des lentilles et dans une moindre mesure des haricots secs et pois secs) depuis un peu moins de 10 ans. Les semences et plants divers ainsi que les légumes frais font partie des deux autres catégories de légumes produites dont la part tend à augmenter.

Cette première photographie de l'agriculture locale, qui reste à confirmer et à améliorer avec les témoignages d'acteurs et les analyses d'experts, laisse entrevoir une lente mais réelle évolution des pratiques agricoles ariégeoises en faveur d'exploitations plus réduites, tournées vers des pratiques écologiques moins intensives et sur des productions jusqu'à aujourd'hui relativement anecdotiques comme le maraîchage, les fruits, le lait de brebis ou le vin, et qui ouvre de nouvelles perspectives pour un système alimentaire territorial plus équilibré. Cette reconfiguration apparaît plus forte au Nord et à l'Est du territoire.

Portrait de territoire « Alimentation » — En savoir+

Infographie « Alimentation » — En savoir+

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT | Télécharger la maquette

	Favoriser l'autonomie alimentaire des territoires et des particuliers en renforçant le lien entre habitants et productions agricoles locales	#Production locale #Consommation locale
	Structurer des filières alimentaires durables	#Filières alimentaires
	Assurer la pérennité des exploitations, via la sécurisation du foncier, l'innovation dans la transition écologique, et la sécurisation des revenus	#Foncier agricole
	Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs	#Installation reprise-transmission
	Réussir un projet alimentaire territorial fédérateur en faveur d'une alimentation locale durable, de qualité et inclusive	#Gourvenance locale

COOPERATION TERRITORIALE

Les caractéristiques naturelles du Nord et du Sud du PETR de l'Ariège se traduisent par des stratégies d'installation et de production agricoles différentes. Mais l'ensemble des territoires restent concernés par les enjeux de reprise-transmission, de transition écologique et d'accompagnement des nouveaux comportements alimentaires. Le PETR de l'Ariège à travers son projet alimentaire territorial a vocation à fédérer les acteurs autour de solutions concertées pour affronter ces enjeux. Sur les questions agricoles et alimentaires c'est donc à travers le PAT que la coopération territoriale sera organisée.

ECONOMIE

Attractivité #Tourisme nature #Innovation #Formation #ESS #Artisanat #Commerce de proximité #Economie circulaire

Axe 6 Participer à l'émergence d'une économie locale et durable

CONTEXTE

L'économie territoriale du PETR de l'Ariège est très proche des tendances nationales. Il s'agit d'une économie qui a connu une mutation profonde au cours des 50 dernières années passant d'une économie agraire et industrielle à une économie de services. Aujourd'hui la sphère présentielle représente plus de 60% des établissements actifs et près de 75% des effectifs salariés. Une réalité désormais bien ancrée et qui évolue peu : la répartition de l'emploi par secteurs économiques reste dominée par le secteur des services et notamment des services non marchands qui ont progressé de +7.3% au cours des dix dernières années. Le secteur de l'« Administration publique, enseignement, santé, action sociale » est ainsi devenu le premier employeur salarié du territoire, avec plus de 40% des effectifs salariés. L'économie locale devient très dépendante des subventions publiques et de moins en moins productrice de valeur. Néanmoins, cette tendance diffère légèrement de celle observée au niveau régional et national selon laquelle les services représentent une part encore plus importante des emplois. Le PETR de l'Ariège reste un territoire industrialisé avec 15.7 % des emplois en 2017 contre 10.2% en moyenne en Région, un pourcentage qui atteint plus de 20% si on inclut les emplois induits et indirects générés par le secteur de l'industrie.

L'importance encore prégnante du secteur de l'industrie ne saurait pour autant masquer les difficultés de ce secteur qui a subi diverses crises successives notamment dans les secteurs du textile et de la métallurgie. Aujourd'hui les principaux secteurs industriels demeurent la métallurgie, l'aéronautique et l'agro-alimentaire. Dans le cadre de la stratégie nationale de reconquête industrielle « Territoires d'industrie », le PETR de l'Ariège a élaboré un plan d'actions destiné à soutenir le secteur industriel autour de 4 axes : la formation, l'innovation, l'attractivité territoriale et l'expérimentation. Ces actions fondées sur un partenariat public-privé doivent permettre de renforcer une économie locale très dépendante de l'économie régionale et orientée autour de 3 piliers : l'aéronautique, l'agro-alimentaire et le tourisme.

La fragilité de l'économie locale se lit également au travers des indicateurs liés à l'emploi. A l'image de la situation nationale, 99% des entreprises du territoire sont des micro-entreprises, des TPE et des PME. En leur sein, la majorité sont des sociétés, mais il est important d'observer qu'une part de plus

en plus importante, 30% au cours de ces dernières années, sont des créations de micro-entreprises, sans salariés, et sans capitaux. Cette montée en puissance du micro-entrepreneuriat correspond pour partie aux politiques nationales de l'emploi qui poussent les demandeurs d'emploi à créer leur propre travail, leur propre entreprise. Ces formes d'emploi demeurent fragiles et nécessitent un accompagnement fort au démarrage de l'activité au cours des cinq premières années.

Il s'agit d'une réponse face à la réduction de l'emploi salarié (-2.79%) au bénéfice de l'emploi non salarié (+14.56%) et face à la précarité des emplois proposés sur le territoire. Plus de 50% des emplois proposés par Pôle Emploi sont des contrats inférieurs à 6 mois.

Cette mutation des formes de travail, du salariat vers le micro-entrepreneuriat, s'accompagne d'une autre mutation autour de l'emploi : une évolution du taux d'emploi négative et la baisse du nombre de diplômés, amenant les entreprises à recruter à l'extérieur du territoire alors même que le taux de chômage sur le PETR de l'Ariège est parmi les dix plus élevés de France et que la population active augmente. Dans le même temps, l'indice de concentration de l'emploi montre que 3.6% des actifs ayant un travail exerce leur profession en dehors du territoire. Les questions de la formation, de la gestion des compétences et des emplois et du travail à distance des actifs hors territoire, qui n'ont pas été étudiées ici, apparaissent comme un enjeu fort du territoire pour améliorer et stabiliser la situation de l'emploi de la population locale. Et ce d'autant plus que les stratégies de reprise-transmission, notamment dans l'artisanat et l'agriculture, concernent une part importante des salariés et entrepreneurs agricoles. La valorisation des savoir-faire locaux contribue de cette même stratégie.

Le secteur du tourisme est le troisième pilier économique du territoire. Il représente à lui seul 6% des effectifs salariés. Bien que structurant pour l'économie locale, ce secteur demeure néanmoins fragile car très dépendant des facteurs extérieurs et notamment du changement climatique pour sa saison hivernale. 85% de sa clientèle est française attirée par le cadre naturel et les sites culturels historiques. Le tourisme sportif occupe une place de plus en plus importante. Au regard des indicateurs de fréquentation, du profil des visiteurs et des nécessaires adaptations au changement climatique, la question de l'innovation, de la créativité et de la qualité de ses structures d'accueil, notamment d'hébergements, est au cœur des transformations futures de ce secteur d'activité.

L'agriculture qui représente 3.8% des emplois salariés n'a pas été étudiée ici. Elle fait l'objet d'une analyse spécifique dans une section antérieure.

Portrait de territoire « Economie » En savoir+

Infographie « Economie » En savoir+

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT | Télécharger la maquette

6.1	Poursuivre la structuration territoriale de l'immobilier d'entreprises	#Attractivité
6.2	Développer un tourisme vert, résilient et durable	#Tourisme nature
6.3	Territoires d'industrie: attirer, innover, recruter, simplifier	#Innovation
6.4	Faire connaître et reconnaître l'Economie sociale et solidaire	#ESS
6.5	Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité	#Artisanat #Commerce local
6.6	Soutenir et encourager le développement territorial de l'économie circulaire	#Economie circulaire

COOPERATION TERRITORIALE

Quelles coopérations territoriales pour améliorer la formation de la population locale ? Pour transmettre les savoir-faire ? Pour accompagner les micro-entrepreneurs vers une activité économique stable et sécurisée, productrice de valeur ? Pour garantir le maintien d'une économie de service notamment non marchand dans le domaine de la santé, du social, de l'enseignement ?.....

PARTICIPATION CITOYENNE

#Participation citoyenne #Innovation sociale #Expérimentations

Axe 7 Innover dans nos façons de faire : la coopération au cœur de nos pratiques

CONTEXTE

Le PETR de l'Ariège est un échelon administratif encouragé par la Région Occitanie pour permettre la mise en place de sa politique de contractualisation territoriale. Dès l'origine, le PETR se trouve contraint de limiter ses missions à celles d'un organe administratif et financier destiné à faciliter l'instruction des dossiers de demande de subvention des territoires par les différentes institutions.
Surtout, le PETR n'a pu remplir ses missions de développement stratégique territorial notamment autour de deux axes fondamentaux : la coopération territoriale et la transition. Deux enjeux majeurs identifiés en tant que tels dans les deux programmes stratégiques LEADER, et dont les porteurs de projets ont eu du mal à se saisir.

Les raisons de l'absence de projets de coopération et de projets de la transition sont les mêmes. Ces deux enjeux sont étroitement liés car on ne peut répondre aux défis de la transition sans mettre en place de stratégies de coopération, on ne peut répondre à l'urgence écologique sans mettre en place des stratégies transversales de développement, sans croiser les regards sur les impacts, sans continuité entre les territoires.

Autrement dit, accompagner des stratégies de territoires autour de la coopération et de la transition, c'est accompagner de nouvelles façons de travailler et de concevoir les projets. La coopération c'est le nouveau paradigme des formes de travail du développement territorial. La transition, l'urgence écologique, c'est l'enjeu politique majeur de la future programmation nationale et européenne.

Or, les deux imposent expérimentation et innovation. Faire évoluer un système social, économique, culturel, énergétique, vers un ou des autre(s) suppose de croiser des expérimentations, d'échanger des bonnes pratiques, de tester, de bénéficier d'espaces de recherche et d'innovation, de soutiens financiers, de s'inscrire dans le temps long et l'itération.

Au-delà des simples limites administratives du PETR, PNR, SCOT, GAL ou intercommunalités, il convient de mettre en place un plan stratégique d'innovation et d'expérimentation territoriales sur la période 2021-2027 afin de faciliter et d'aider au financement de projets de coopérations territoriales autour des enjeux de la transition.

C'est au niveau local que s'expérimente le développement au quotidien.
L'ensemble de ce travail d'études, de recherche et d'expérimentation, doit donc se traduire concrètement par des actions sur le territoire sans attendre les résultats de ces démarches (d'où le concept de recherche-action, la recherche par le faire).

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT | Télécharger la maquette

7.1	Piloter des innovations & expérimentations territoriales en lien avec les thématiques du projet de territoire	
7.6	Encourager et accompagner les initiatives citoyennes	
7.3	Faciliter le développement et le recours aux nouvelles formes de travail numériques et collaboratives	

COOPERATION TERRITORIALE

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, il nous semble important que le PETR joue un rôle de facilitateur, de médiateur, entre l'ensemble des dispositifs existants, des ressources et leur opérationnalité sur les territoires locaux. Par là-même, il doit se situer au cœur d'un réseau d'acteurs au sein duquel chacun partage ses connaissances et compétences afin de gagner en efficacité dans la mise en œuvre opérationnelle d'actions de transition.

Nous proposons que le PETR joue lui-même le rôle de Tiers-Lieu d'innovation territoriale, entendu comme un carrefour des initiatives publiques à l'image du schéma ci-après.

Schéma
« Tiers-lieu innovation territoriale »

En savoir+

PRÉFET
DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

PETR ARIÈGE PYRENEES

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Annexe 2

Fiches-projets

Nom du projet :

....

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

- □ Projet en cours de définition
- □ Projet en cours de finalisation
- □ Projet prêt à démarrer

Le cas échéant veuillez préciser vos besoins en accompagnement, ingénierie

ORIENTATION·S STRATEGIQUE·S

A compléter par le PETR de l'Ariège au regard des axes stratégiques du CRTE du PETR

Orientation stratégique	
Mesure	

MODELE

MAITRE D'OUVRAGE

Raison sociale	
Code postal du siège	
Structure juridique	
Site internet *(ou équivalent)*	

Personne référente *(nom, prénom)*	
Fonction	
Téléphone	
Email	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Historique, contexte, problèmes/solutions	

PARTENAIRES

Quels sont les partenaires impliqués ?

OBJECTIFS

Objectifs globaux	
Déroulé *(étapes de réalisation)*	
Résultats attendus *(concrets, objectifs, réalistes, évaluables)*	
Calendrier de réalisation *(prévisionnel)*	

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ENVISAGES

Quels dispositifs d'accompagnement pensez-vous solliciter afin de mener à bien votre projet (dispositifs financiers ou autres) ?

MODELE

ANALYSE DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE LA TRANSITION

Objectifs environnementaux	**Impact** (-1 : négatif | 0 : neutre | +1 : positif)	**Explication synthétique**
Lutte contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutte contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)		
Gestion des ressources (eau, air, terre) dont économie circulaire et déchets		
Justice sociale dont lutte contre les inégalités sociales et culturelles		
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		
Continuité/Cohésion territoriale des impacts, des coopérations, des bénéfices, des structures...		
Participation citoyenne		

MODELE

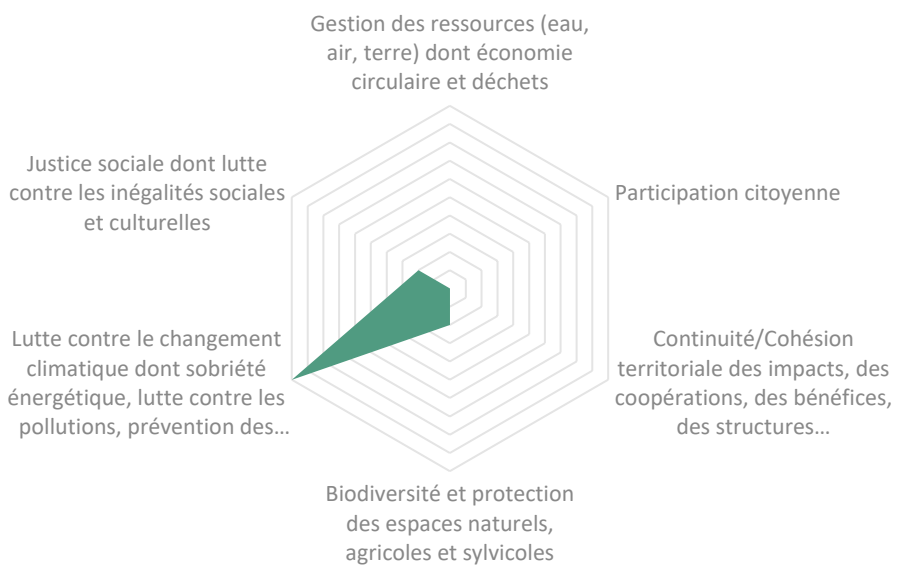

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses de fonctionnement	En €	En %
Dépenses d'investissement	En €	En %
TOTAL DEPENSES	**€**	**%**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Cofinanceurs publics	**En €**	**En %**
Cofinanceurs privés	**En €**	**En %**

Autofinancement	En €	En %
TOTAL RECETTES	**€**	**%**

OBSERVATIONS EVENTUELLES

MODELE